

Critères de financement Pharmacie d'officine

Critères de financement par dispositifs applicables en 2024

Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP. Ces critères peuvent évoluer en cours d'année.

Mise à jour : 02/01/2024

Plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds

Actualisation des connaissances cœur de métier

Durée maximale de prise en charge : 28 h

) Coût pédagogique : 35 € HT/h

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes : ouiO Frais de salaire : 12 €/h



Cycle long pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 126 h

) Coût pédagogique : 35 € HT/h

> Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h

FOAD

) Durée maximale de prise en charge : 10 h

Coût pédagogique : 20 € HT/h

Frais annexes : nonFrais de salaire : non

Formation du pharmacien Responsable assurance qualité

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 50 € HT/h

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h

EPU

) Durée maximale de prise en charge : 1 cycle

Coût pédagogique : Forfait 150 € HT/cycle

> Frais annexes : non

Frais de salaire : non

Diplômes universitaires pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 170 h

Coût pédagogique : 20 € HT/h

▶ Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h



Formations aux activités non liées aux médicaments

Durée maximale de prise en charge : 28 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

> Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes : oui

O Frais de salaire : 12 €/h

Test antigénique formation mixte (avec regroupement)

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 45 € HT/h

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h

Test antigénique formation 100 % en FOAD

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

Frais annexes : nonFrais de salaire : non

Merchandising

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

▶ Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h

Négociation des achats

) Durée maximale de prise en charge : 14 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui



O Frais de salaire : 12 €/h

WORD, EXCEL

) Durée maximale de prise en charge : 21 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes : ouiO Frais de salaire : 12 €/h

Formations longues hors Pro-A

Durée maximale de prise en charge : 600 h

Coût pédagogique : 20 € HT/h

Frais annexes : nonFrais de salaire : non

Accueil, communication, comptabilité

Durée maximale de prise en charge : 28 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

▶ Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes : ouiO Frais de salaire : 12 €/h

Management

) Durée maximale de prise en charge : 35 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

) Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes : ouiO Frais de salaire : 12 €/h

Transition écologique et énergétique

) Durée maximale de prise en charge : 21 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h





▶ Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h

Formation Responsable qualité

) Durée maximale de prise en charge : 70 h

Coût pédagogique : 50 € HT/h

▶ Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h

Démarche qualité sensibilisation

) Durée maximale de prise en charge : 21 h

Coût pédagogique : 15 € HT/h

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h

Secourisme, AFGSU, SSIAP

) Durée maximale de prise en charge : 21 h

Coût pédagogique : 24 € HT/h

) Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h

Premiers secours santé mentale

Durée maximale de prise en charge : 14 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes: oui

O Frais de salaire : 12 €/h



Vaccination (grippe et Covid) - Formation en présentiel ou en distanciel (théorie) - Formation en présentiel uniquement (pratique)

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais annexes : ouiO Frais de salaire : 12 €/h

CQP Dermocosmétique pharmaceutique

Durée maximale de prise en charge : 278 h

Coût pédagogique : 20 € HT/h

> Frais annexes : non

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais de salaire : 10 €/h

CQP DMMO (Dispensation de matériel médical à l'officine)

Durée maximale de prise en charge : 180 h

Coût pédagogique : 25 € HT/h

> Frais annexes: non

Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement

O Frais de salaire : 10 €/h

BP préparateur en pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 840 h

Coût pédagogique : 15 € HT/h

Frais annexes : nonFrais de salaire : non

DEUST Préparateur technicien en pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 900 h

Coût pédagogique : 15 € HT/h

> Frais annexes: non



Frais de salaire : non

À noter

- Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée :
 - O 7 500 € pour les entreprises de moins de 11 salariés,
 - 15 000 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

 Tous postes de frais confondus, hors formations diplômantes / certifiantes, hors formations collectives.
- Durée des actions de formation : supérieure ou égale à 4 heures
- > Pas de prise en charge des formations en présentiel (dans les locaux de l'entreprise) et des formations en soirée (après 19 h)
- Les formations le dimanche et/ou les jours fériés ne sont pas prises en charge
- Les classes virtuelles sont prises en charge selon les mêmes critères que le présentiel dans la limite de 25 salariés par classe virtuelle

Plus d'informations sur la FOAD

Vous êtes une entreprise implantée dans les Départements et Régions d'Outre-Mer? ✓

Financement réservé aux entreprises situées dans les régions **Guadeloupe, Guyane, Martinique ou Réunion** et dans la limite des fonds disponibles.

Financement entrant dans le cadre des actions relevant du Plan de Développement des Compétences (PDC).

Spécificités entreprises des DROM

Financement complémentaire du plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

PCO EP Opérateur de compétences

Critères de financement IDCC 1996 Pharmacie d'officine

Financement complémentaire de +15 % appliqué aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel.

Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

Frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone entreprises de moins de 50 salariés

Dans le cadre des formations des salariés au titre du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés : prise en charge des frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone, ainsi que des frais annexes du stagiaire si la formation n'est pas proposée sur le territoire dans la limite d'un aller-retour pour un seul salarié par année civile et par entreprise selon les barèmes suivants :

nuitée : 112 € HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation)

) repas: 19 € HT

 billet d'avion : plafond de 1 300 € HT aller/retour, en classe économique aux coûts réels supportés par l'entreprise (justificatif à fournir)

Afin d'accompagner les besoins de formation pour plusieurs salariés ou plusieurs déplacements pour un même stagiaire, lorsque cette demande est justifiée par une obligation de formation liée à une habilitation/accréditation ou au passage de l'examen (toujours si la formation ou le passage de l'examen n'est pas possible sur le territoire), l'entreprise pourra, à titre exceptionnel, solliciter le financement pour plusieurs collaborateurs ou plusieurs déplacements pour un même collaborateur.

Plus d'informations sur le plan de développement des compétences



Actions collectives (clés en main)

Actions collectives

Catalogue de formation

Votre branche bénéficie d'actions collectives coeur de métier.

<u>Liste des formations</u>

- 1) TROD angine et antibiothérapie
- 2) Les vaccinations
- 3) Micronutrition
- 4) L'aromathérapie et la phytothérapie :
 - O Module 1 : aromathérapie
 - O Module 2 : phytothérapie
- 5) Prise en charge du patient cancéreux a l'officine et cancer du sein
- 6) Soins des plaies, cicatrisation et pansements
- 7> Infertilité/ménopause /contraception
- 8) Allaitement maternel / grossesse
- 9) Diététique/nutrition/dénutrition
- 10) Affections de la peau (dermatite, psoriasis, eczéma...)
 - > Frais annexes : oui
 - Frais de salaire : 11 €/h

Bilan de compétences

Financement

- Taux de prise en charge : dans la limite de 85 €/h
- Durée de prise en charge : maximum 24 h



Accompagnement VAE

Une action de VAE est prise en charge à la condition que le salarié engagé dans la démarche bénéficie d'un dispositif d'accompagnement.

Financement

Plafond de 2 040 € comprenant l'accompagnement à la rédaction du livret 2, la préparation à la soutenance devant le jury.

Plus d'informations sur la VAE

Développement des compétences entreprises de 50 salariés et plus

Prise en charge uniquement au titre des contributions conventionnelles de la branche.

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés. Renseignez-vous auprès de votre conseiller de proximité.

Plus d'informations sur les cofinancements

Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds

Actualisation des connaissances cœur de métier

Durée maximale de prise en charge : 28 h



Coût pédagogique : 35 € HT/h

Cycle long pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 126 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

FOAD

) Durée maximale de prise en charge : 10 h

Coût pédagogique : 20 € HT/h

Formation du pharmacien Responsable assurance qualité

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 50 € HT/h

EPU

Durée maximale de prise en charge : 1 cycle

Coût pédagogique : forfait 150 € HT/cycle

Diplômes universitaires pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 170 h

Coût pédagogique : 20 € HT/h

Formations aux activités non liées aux médicaments

) Durée maximale de prise en charge : 28 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

Test antigénique formation mixte (avec regroupement)

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 45 € HT/h

Test antigénique formation 100 % en FOAD

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h



Merchandising

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

Négociation des achats

Durée maximale de prise en charge : 14 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

WORD, EXCEL

Durée maximale de prise en charge : 21 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

Formations longues hors Pro-A

Durée maximale de prise en charge : 600 h

Coût pédagogique : 20 € HT/h

Accueil, communication, comptabilité

Durée maximale de prise en charge : 28 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

Management

Durée maximale de prise en charge : 35 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

Transition écologique et énergétique

) Durée maximale de prise en charge : 21 h

Coût pédagogique : 30 € HT/h

Formation Responsable qualité

) Durée maximale de prise en charge : 70 h

Coût pédagogique : 50 € HT/h

Démarche qualité sensibilisation



) Durée maximale de prise en charge : 21 h

) Coût pédagogique : 15 € HT/h

Secourisme, AFGSU, SSIAP

) Durée maximale de prise en charge : 21 h

Coût pédagogique : 24 € HT/h

Premiers secours santé mentale

Durée maximale de prise en charge : 14 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

Vaccination (grippe et Covid) - Formation en présentiel ou en distanciel (théorie) - Formation en présentiel uniquement (pratique)

) Durée maximale de prise en charge : 7 h

Coût pédagogique : 35 € HT/h

CQP Dermocosmétique pharmaceutique

) Durée maximale de prise en charge : 278 h

Coût pédagogique : 20 € HT/h

CQP DMMO (Dispensation de matériel médical à l'officine)

Durée maximale de prise en charge : 180 h

Coût pédagogique : 25 € HT/h

BP préparateur en pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 840 h

Coût pédagogique : 15 € HT/h

DEUST Préparateur technicien en pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 900 h

Coût pédagogique : 15 € HT/h



À noter

- Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée : 30 000 € pour les entreprises de plus de 50 salariés
 Tous postes de frais confondus, hors formations diplômantes / certifiantes, hors formations collectives.
- Durée des actions de formation : supérieure ou égale à 4 heures
- Les formations le dimanche et/ou les jours fériés ne sont pas prises en charge
- Les classes virtuelles sont prises en charge selon les mêmes critères que le présentiel dans la limite de 25 salariés par classe virtuelle

Plus d'informations sur la FOAD

Contrat d'apprentissage

Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur le site de France compétences

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de 4 000 € maximum par an sur demande expresse du CFA.

Frais annexes

Restauration : 3 € / repasHébergement : 6 € / nuit

1er équipement : dans la limite de 500 € sur facturation du CFA.



Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP.

Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

Financement du contrat

BP préparateur en pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 840 h

Taux de prise en charge : 15 €/h

Frais de salaire : non

DEUST Préparateur/technicien en pharmacie

Durée maximale de prise en charge : 900 h

Taux de prise en charge : 20 €/h

Frais de salaire : non

CQP dermocosmétique pharmaceutique

Durée maximale de prise en charge : 278 h

Taux de prise en charge : 20 €/h

Frais de salaire : 10 €/h

CQP produits cosmétiques et d'hygiène

Durée maximale de prise en charge : 161 h

Taux de prise en charge : 20 €/h



Frais de salaire : 10 €/h

CQP DMMO (Dispensation de matériel médical à l'officine)

Durée maximale de prise en charge : 180 €/h

) Taux de prise en charge : 25 €/h

Frais de salaire : 10 €/h

Autres titres et diplômes enregistrés au RNCP

La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation

Taux de prise en charge : 9,15 €/h

Frais de salaire : non

Autres CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP

La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation

Taux de prise en charge : 9,15 €/h

Frais de salaire : non

Qualifications reconnues dans les classifications d'une convention collective

La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation

Taux de prise en charge : 9,15 €/h

Frais de salaire : non

Contrats renforcés (publics prioritaires)

La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation

Taux de prise en charge : 20 €/h

Frais de salaire : non

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Décision de votre branche professionnelle

Jusqu'à 24 mois pour le brevet professionnel (BP) de préparateur en pharmacie ou le DEUST



Préparateur technicien en pharmacie.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée du contrat, sans être inférieure à 150 heures.

Pour les publics visant le brevet professionnel (BP) de préparateur en pharmacie et le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de préparateur technicien en pharmacie, la durée des actions de formation peut être portée **jusqu'à 35 % de la durée du contrat**.

Rémunérations minimales

Pour les personnes qui préparent, en contrat de professionnalisation, le brevet professionnel (BP) de préparateur en pharmacie ou le DEUST Préparateur technicien en pharmacie :

BEP Carrières sanitaires et sociales

) < 21 ans

O 1re année: 55 % du SMIC

O 2^e année : **65** % du coeff. 155

) 21-25 ans

O 1re et 2e année : 70 % du SMIC

26 ans et plus

O 100 % du SMIC

Baccalauréat général ou tout autre titre ou diplôme permettant de s'inscrire en première année des études de pharmacie

Majoration pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou baccalauréat technologique : 65 % du SMIC pour les jeunes âgés de moins de 21 ans et 80 % du SMIC pour les jeunes âgés de 21 à 25 ans.

< 21 ans



j

O 1^{re} année : **56** % du coeff. 150 **O** 2^e année : **67** % du coeff. 160

) 21-25 ans

O 1re et 2e année : 70 % du SMIC

26 ans et plus

O 100% du SMIC

Qualification au moins égale à un diplôme de niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST) ou équivalent

) < 21 ans

O 100 % du coeff. 100

) 21-25 ans

O 100 % du coeff. 100

26 ans et plus

O 100 % du SMIC

Valeur des coefficients à partir du 1^{er} janvier 2024

) Coefficient 100 : 1 766,92 €

) Coefficient 145 : 1 766,92 €

) Coefficient 150 : 1 766,92 €

Coefficient 155 : 1 766,92 €

) Coefficient 160 : 1 766,92 €

Pour les autres bénéficiaires

Titulaire d'un CAP, BEP, BAC général

) < 21 ans

O 55 % du SMIC

) 21-25 ans

070% du SMIC



) 26 ans et plus **O 100** % du SMIC

Titulaire d'un BAC professionnel, technologique ou plus

) < 21 ans

O 65 % du SMIC

) 21-25 ans

080 % du SMIC

26 ans et plus

O 100 % du SMIC

Qualification au moins égale à un diplôme de niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST) ou équivalent

) < 21 ans

O 100 % du coeff. 100

) 21-25 ans

O 100 % du coeff. 100

26 ans et plus

O 100 % du SMIC

Valeur des coefficients à partir du 1^{er} janvier 2024

) Coefficient 100 : 1 766,92 €

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP.

Plus d'informations sur le contrat de professionnalisation



Pro-A Reconversion ou promotion par l'alternance

Dans l'attente de l'extension d'un accord Pro-A pour votre branche professionnelle, le dispositif ne peut pas être mobilisé excepté pour la mise en place d'un parcours relatif au socle de connaissances et de compétences (CLéA et CLéA numérique).

Financement de la Pro-A

) 9,15 € HT/h dans la limite de 3 000 €

Durée de la Pro-A

Aucune durée minimale ou maximale n'est applicable aux actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (CLéA et CLéA numérique).

Plus d'informations sur la Pro-A

Tutorat et maitre d'apprentissage

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

Tutorat - dans le cadre du contrat de professionnalisation

Formation tuteur

Durée de prise en charge : 40 h maximum

Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Aide à la fonction tutorale



Durée de prise en charge : 6 mois maximum

Taux de prise en charge : 230 € HT/mois ou 345 € HT/mois uniquement si le bénéficiaire a un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau 4 (Bac) à l'entrée en contrat

Maitre d'apprentissage – dans le cadre du contrat d'apprentissage

Formation maitre d'apprentissage

Durée de prise en charge : 40 h maximum

Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

POE individuelle

Consulter la page du dispositif

POE collective

Consulter la page du dispositif

Barèmes de remboursement des frais annexes

Barèmes de remboursement des frais annexes pour les stagiaires de la formation :

Nuitée : 112 € pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € pour la Province

) Repas : 19 €





) Transport : 0,32 €/km